



**CHÉCY**

## **Conseil municipal 2014 : compte-rendu du 16 septembre**

*L'an deux mil quatorze, le seize septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécy en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.*

*Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, MM. TAFFOREAU, LEPAULT, LETELLIER, Mmes GACOIN, COLLADANT, M. TOULOUGOUSSOU,*

*Mmes PERROT, GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mmes CHARDERON, PUGIN, M. CHERRIER, Mmes BERTRAND, HERINO,*

*M. LEPRETRE, Mme LAMARQUE, Mlle FELIX, M. VAQUETA.*

Absent excusé :

*M. TINSEAU a donné pouvoir à M. LEPAULT*

*M. DUVAUX a donné pouvoir à Mme HERINO*

*M. PIZZINAT a donné pouvoir à M. DOUCET*

*Mme PICARD a donné pouvoir à M. LEPRETRE (à partir de 22h)*

*Le compte rendu du mois de juin a été approuvé à la majorité (26 pour, 2 abstentions, 1 non participation au vote)*

*Formant la majorité des membres en exercice, Mme HERINO a été désignée secrétaire de séance.*

---

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### 1/ Adoption du règlement du conseil municipal

La loi oblige les conseillers municipaux à élaborer un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent les élections municipales. Le conseil municipal a donc adopté à la majorité (24 pour, 5 abstentions) le nouveau règlement qui fixe les différentes modalités de fonctionnement du conseil municipal et de l'expression démocratique des conseillers.

#### 2/ Motion pour le rapprochement des régions Centre et Pays de Loire

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (21 pour, 8 abstentions) une motion demandant le rapprochement de la région Centre avec la région Pays de Loire dans le cadre de la réforme territoriale et la réduction du nombre de régions. La motion précise que l'axe ligérien rend plus cohérent le rapprochement des 2 régions.



# CHÉCY

## **VIE SCOLAIRE – ANIMATION**

### 1/ Approbation du Projet éducatif de territoire (PEDT)

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (24 pour, 5 contre) le PEDT fixant les objectifs pédagogiques partagés avec la communauté éducative, les parents d'élèves, les services de la ville dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Ces objectifs visent à favoriser l'apprentissage scolaire en plaçant le temps scolaire sur les temps de vigilance de l'enfant : le matin et l'après-midi avec une pause méridienne élargie intégrant la réalisation de temps d'activités pédagogiques.

## **FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE**

### 1/ Adhésion au service de la carte carburant Energéo – Convention de règlement par prélèvement

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité l'adhésion au service de la carte carburant Energéo et la signature de la convention y afférent. Cette adhésion va permettre à certains véhicules de la ville de bénéficier des tarifs du réseau Leclerc.

### 2/ Taxe d'habitation – abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité un abattement spécial de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides. L'abattement s'élève à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations. Il sera applicable à compter de 2015.

### 3/ Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des élus

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le nombre de représentants du personnel au comité technique qui sera issu des élections professionnelles de décembre 2014. Ce nombre est fixé à 4. Le conseil municipal a également décidé que le paritarisme serait maintenu et que l'avis des élus serait recueilli.

### 4/ Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants des élus

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le nombre de représentant titulaires du personnel à quatre et en nombre égal le nombre de suppléants pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Le conseil municipal a également décidé du paritarisme et a précisé que l'avis des élus serait recueilli. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a été créé par la loi du dialogue social pour les collectivités dont le nombre des salariés est supérieur à 50.

### 5/ Modification du tableau des effectifs des emplois permanents pour la rentrée scolaire

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (24 pour, 3 abstentions, 2 contre) la modification du tableau des effectifs des emplois permanents du personnel municipal pour faire face aux besoins générés par la rentrée scolaire tant dans l'animation que dans l'entretien des classes.

### 6/ Recrutement d'enseignant dans le cadre d'une activité accessoire pour les TAP

Le conseil municipal a demandé à la majorité (24 pour, 3 abstentions, 2 contre) que le recrutement d'enseignement pour animer un Temps d'activité pédagogique (TAP) serait possible. Le conseil municipal a déterminé la rémunération des enseignants concernés selon le barème fixé par l'Education nationale.



## CHÉCY

### 7/ Recrutement de personnels vacataires pour animer des ateliers pendant les temps d'activités périscolaires (TAP)

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (24 pour, 3 abstentions, 2 contre), le recrutement de personnels vacataires pour l'animation d'ateliers pendant les temps d'activités périscolaires (TAP). Ces personnels sont experts en certaines matières (danse, sport, musique ...)

### 8/ Régime indemnitaire des élus locaux

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (25 pour, 5 abstentions) le montant des indemnités qui seront versées aux conseillers délégués pendant la durée du mandat. Le montant de ces indemnités respectent les dispositions réglementaires en vigueur.

### 9/ Rémunération des animateurs vacataires pour les activités de loisirs

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité la rémunération des animateurs vacataires pour les activités de loisirs du mercredi. Leur rémunération varie en fonction du niveau de formation et de leur responsabilité.

### 10/ Recrutement et rémunération de personnels vacataires pour les études surveillées

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité la rémunération des personnels vacataires pour les études surveillées. Les vacations sont soit de 1h30 pour 15,25€ bruts soit de 1h45 pour 17,80€ bruts en fonction de l'école.

## **PETITE ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS – TOURISME**

### 1/ Convention d'accueil en résidence du spectacle «la poupée/la Bambola» avec la petite Elfe

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention de partenariat avec la compagnie la Petite Elfe pour la résidence d'artiste entre octobre et novembre 2014. En contrepartie, la compagnie offrira à la ville une représentation le 13 novembre 2014.

### 2/ Convention d'objectifs culturels avec la délégation locale des Jeunesses musicales de France (JMF)

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec les JMF pour leur permettre l'utilisation gratuite de l'espace G. Sand. Les enfants scolarisés à Chécy pourront bénéficier du spectacle musical et poétique «Comment ça va la terre » en février 2015.

### 3/ Convention chéquier Clarc

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature de la convention d'affiliation au chéquier Clarc pour la prochaine saison culturelle. Grâce à ce chéquier, les lycéens et apprentis de la région Centre peuvent bénéficier d'un chéquier d'une valeur de 40€ et de 2 coupons avantage leur permettant un accès plus facile aux spectacles dont ceux organisés par la ville de Chécy.

### 4/ Convention FNAC France billet

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention avec France Billet. Cette convention permet à la ville de bénéficier de la billetterie du réseau FNAC pour ses spectacles de la saison culturelle.

### 5/ Convention ticketnet

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention avec Ticketnet. Cette convention permet à la ville de bénéficier de la billetterie du réseau Leclerc pour ses spectacles de la saison culturelle.



# CHÉCY

## 6/ Convention avec la société Premier Rang

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'organisme «Premier rang» pour favoriser la vente de billets de la saison culturelle aux comités d'entreprises.

## 7/ Attribution d'une subvention à l'association GRAP

Le conseil municipal a autorisé à la majorité (23 pour, 2 abstentions, 3 contre) le versement à l'association GRAP d'un montant de 300€ afin de contribuer à son fonctionnement, dans l'attente d'un versement d'une subvention définitive.

## **ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME**

### 1/ Convention « plan de gestion » site de Bionne entre la commune et Loiret nature Environnement

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention d'une durée de 2 années avec Loire Nature Environnement (LNE) pour élaborer un plan de gestion de la zone humide de 5 ha située près de la Bionne. La convention prévoit une identification faunistique et floristique de la zone avec la constitution d'un véritable plan de gestion.

### 2/ Dénomination de voie dans le quartier Blanche (Collège PMF)

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (24 pour, 5 abstentions) la nouvelle voie de communication créée au nord du nouveau collège Pierre Mendès France, dénommée clos Pierre Mendès France.

### 3/ Acquisition de l'alignement de la parcelle ZL 107 (42 m<sup>2</sup>) Mme Dubourg, 122 rue de la Herpinière

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZL 107 d'une contenance de 42m<sup>2</sup> pour un prix de 1€ symbolique. Cette acquisition permet de faire coïncider l'emprise publique visuelle avec la situation juridique liée aux données cadastrales.

### 4/ Acquisition de l'alignement de la parcelle ZL 228-229 (41 m<sup>2</sup>) Mme Roux, 116 rue de la Herpinière

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZL 228-229 d'une contenance de 41m<sup>2</sup> pour un prix de 1€ symbolique afin de faire coïncider l'emprise publique visuelle avec la situation juridique liée aux données cadastrales.

### 5/ Acquisition de l'alignement des parcelles ZL 48 (4 5m<sup>2</sup>) Mme l'Heude, 105 rue de la Herpinière

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZL 48 d'une contenance de 45m<sup>2</sup> pour un prix de 1€ symbolique afin de faire coïncider l'emprise publique visuelle avec la situation juridique liée aux données cadastrales.

### 6/ Acquisition de l'alignement de la parcelle ZL 50 (46 m<sup>2</sup>) M. Pensuet, 103 rue de la Herpinière

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZL 50 d'une contenance de 46m<sup>2</sup> pour un prix de 1€ symbolique afin de faire coïncider l'emprise publique visuelle avec la situation juridique liée aux données cadastrales.

### 7/ Institution de la déclaration des travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal

Le conseil municipal à la majorité (26 pour, 3 abstentions) a décidé d'instituer la déclaration des travaux de ravalement sous le régime de l'autorisation du droit des sols de la déclaration préalable sur



## CHÉCY

l'ensemble du territoire communal. Cette disposition permet de conserver une qualité visuelle des environnements le long des voies.

### 8/ Redevance des mines – demande de subvention

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la réalisation de travaux de voirie rue du Gd Bourgneuf et sollicite une subvention de 1.044€ au titre de la redevance des mines. Ces travaux s'élèvent à 159.500€ HT.

### 9/ Produit des amendes de police relatives à la circulation routière - demande de subvention

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la réalisation de travaux rue du Grandd Bourgneuf et sollicite une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 9 007,50€. Ces travaux s'élèvent à 159 500€ HT.

### **EMPLOI – FORMATION – VIE ECONOMIQUE LOCALE**

#### 1/ Participation à la « fête de la gastronomie » sur le marché le 27.09.2014

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'accord de partenariat avec la CCI du Loiret permettant la réalisation de la fête de la gastronomie le 27 septembre et son adhésion à l'outil « pack mise en relation » du site M'ton marché » pour un abonnement annuel de 140 € TTC.

Info diverses : M. le maire donne des informations sur la nécessité d'études complémentaires relatives aux travaux prévus sur l'échangeur RD 2060/RD8

Ces études englobent dorénavant le périmètre du rond point des Ajoncs.

M. le maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 13 octobre.

La séance est levée à 23h40.

### **INFORMATIONS LEGALES**



# CHÉCY

N°	Date	Personne ou organisme	Objet
01	09.05.2014	Hélène SEIGNEURIN	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain
02	22.07.2014	Sté INCA	Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement voirie de la rue du Gd Bourgneuf
03	30.07.2014	Claude BELTOISE	Aliénation d'un véhicule : clio
04	30.07.2014	Cédric DUBO	Aliénation d'une autolaveuse
05	30.07.2014	Claude MENDY	Aliénation d'une bétonnière
06	22.07.2014	Agence ROUSSEAU	Marché d'ingénierie sur l'approche environnementale l'urbanisme dans le processus d'élaboration des dossiers création et de la réalisation de la ZAC de l'écoquartier Grain loup est
07	17.07.2014		Modification simplifiée du plan local de l'urbanisme suppression d'un emplacement réservé
08	31.07.2014	Associations caciennes	Convention de mise à disposition de créneaux horaires dans salles municipales et les équipements sportifs
08	31.07.2014	Associations caciennes	Convention de mise à disposition de créneaux horaires dans salles municipales et les équipements sportifs
09	31.07.2014		Convention de mise à disposition d'un local municipal à temporaire et révocable
10	30.07.2014	Jean-Louis VALETON	Aliénation d'un girobroyeur*
11	26.08.2014	Sté EIFFAGE	Travaux rue du Gd Bourgneuf*

Le maire

Jean-Vincent VALLIES